

## Ces désirs qui font tiquer l'éthique

A Paris, un colloque sur la bioéthique planche sur les limites de la procréation assistée. Illustration à travers quatre cas de figure.

Par CHARLOTTE ROTMAN



[Flickr/country\\_boy\\_shane](#)

Ce sont des histoires qui débordent la médecine. Bousculent les convictions. Désirer un enfant quand on est très malade, ou mourant, quand on n'a plus l'âge biologique de procréer, vouloir sauver la vie d'un proche en donnant son foie au risque de sa propre existence... Des demandes individuelles viennent de plus en plus souvent heurter les grands principes éthiques. Particulièrement dans le domaine de l'assistance médicale à la procréation (AMP). Au Centre d'éthique clinique de l'hôpital Cochin à Paris, fondé par Véronique Fournier, une équipe pluridisciplinaire composée de médecins, de juristes, de philosophes, de sociologues, entend et recueille ces histoires de vie. En voici certaines, parmi les plus représentatives, présentées dans le livre de Véronique Fournier, *le Bazar bioéthique* (1).

### Trop vieux pour être père ?

C'est un couple que trente-huit années séparent. Lui a 67 ans, elle, 29. Jean et Irène (2) se sont connus à l'université, où ils enseignaient tous les deux. Lui avait déjà eu deux enfants, adultes aujourd'hui, avec sa première femme. C'est pourquoi, à 60 ans, quand on lui a découvert un cancer de la prostate, il a refusé la conservation de son sperme.

Remis de la maladie, mais stérile, il a rencontré Irène. Tous deux disent s'aimer d'un «*amour à enfant*». Le couple s'adresse donc à une banque de sperme, mais les Centres d'études et de conservation des œufs et du sperme (Cecos) n'acceptent pas les demandes des couples dont l'homme a de plus de 60 ans. Jean et Irène viennent alors soumettre leur cas au Centre d'éthique clinique.

Irène semble en colère de devoir se justifier sur ses choix intimes. Elle argumente : si Jean n'avait pas eu de cancer, il est probable qu'ils auraient pu faire un enfant sans l'aide de la médecine. Elle considère qu'ils sont dans les clous de la loi, qui prévoit que les couples doivent être «*en âge de procréer*». Lui se montre plus sensible aux remarques des médecins sur son âge. Et explique qu'il n'a pas été évident de se projeter dans la paternité. Mais ce projet est devenu le sien. Il veut lui donner un enfant. Ce serait l'accomplissement de leur couple, et il demande l'aide de la médecine.

### **Trop seule pour devenir mère ?**

Julie a 44 ans quand elle vient rencontrer l'équipe de Véronique Fournier. En théorie, l'âge limite en France pour l'accès à l'AMP est de 45 ans, mais le plus souvent, les femmes se font débouter dès 42 ans et, à cet âge, la Sécu ne les rembourse plus. Non seulement Julie a dépassé cette limite, mais en plus elle n'est pas en couple, autre condition posée par la loi.

Jusqu'à la quarantaine, elle a travaillé intensément sans se voir vieillir. Elle vivait avec un homme qui ne voulait pas d'enfant, et l'a quitté à 40 ans pour cette raison. Seule, elle veut mener à bien son projet d'enfant. Elle pense (avant d'abandonner l'idée) à une coparentalité avec un couple de gays, puis se rend en Belgique où l'insémination des femmes célibataires est pratiquée. Mais là-bas, les équipes médicales lui conseillent de gagner du temps et d'aller en Espagne pour faire également appel à un don d'ovocytes provenant de donneuses jeunes, donc plus fertiles. Une première tentative échoue. Il reste à Julie de quoi financer un deuxième essai. Consciente du mercantilisme entretenu par des demandes comme la sienne, elle pense surtout que les limites actuelles «*sont trop morales*».

### **Trop malade pour avoir un enfant ?**

David et Laura, ensemble depuis une dizaine d'années, sont mariés et essayent de faire un enfant sans succès quand on diagnostique à David une tumeur au cerveau. Il congèle son sperme avant d'entamer sa chimio. Puis le cancer se «stabilise», et le couple décide de reprendre son projet d'enfant, mis entre parenthèses. Au Cecos, où ils se rendent pour récupérer le sperme, ils trouvent «*l'accueil plutôt froid*». C'est que, en théorie, les équipes attendent deux ans de rémission avant de rendre le sperme confié. C'est lui qui a reparlé d'un bébé, après son dernier rendez-vous avec le cancérologue. Elle, avant de se décider, s'est imaginée, seule, avec un enfant de lui, sans lui. Avant son cancer, ils en ont tellement souhaité un qu'il faut, explique David, reprendre ce projet. Elle a un bon travail, la maison est payée, l'enfant ne manquerait de rien... Et combien d'enfants fabriqués à deux perdent un parent ? Pour lui, c'est aussi une manière de s'éloigner de la mort et de faire le pari que la vie sera plus forte.

### **Trop immoral d'en appeler à une mère porteuse ?**

Virginie a 30 ans. Il y a dix ans, elle a appris qu'elle n'avait pas d'utérus. Elle souffre du syndrome de Rokitansky, une maladie congénitale qui atteint l'appareil génital. Mais le médecin qui lui a annoncé qu'elle ne pourrait jamais porter un bébé lui dit aussi dans la foulée : «*Il y a une vie après le diagnostic, il y a la gestation pour autrui.*»

Après une période d'effondrement, la jeune femme se renseigne, surtout sur Internet, sur cette pratique interdite en France mais autorisée dans de nombreux pays. Elle continue à vivre sa vie, notamment amoureuse. Jusqu'à ce qu'elle rencontre un homme avec qui elle désire un enfant. Elle vient raconter comment elle envisage le recours à une «*gestatrice*», elle ne veut pas parler de «*mère porteuse*». Elle estime que la mère est celle qui transmet ses gènes, pas celle qui porte le bébé. Elle en parle avec respect, inquiète des conditions de la grossesse et des risques d'exploitation qui existent dans certains pays, comme l'Inde. Elle aimerait que la gestatrice soit quelqu'un de proche. Sa sœur s'était proposée, mais elle n'avait évoqué cette possibilité qu'une seule fois. Virginie imagine un «*geste de solidarité*» : il faudrait, dit-elle, que la porteuse ait autant besoin de faire ce don qu'elle de le recevoir. Elle insiste sur la qualité de l'échange relationnel. Virginie se dit prête à affronter l'illégalité, mais pas l'immoralité.

(1) Robert Laffont, 19 €. En vente lundi. (2) Tous les prénoms ont été modifiés.